SYNTHESE DES TRAVAUX D'AUDIT DES MARCHES AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Conformément au Règlement des Achats de Bank Al-Maghrib, les marchés passés par appel d'offres ouvert d'un montant supérieur à 3 millions de dirhams hors taxes, ainsi que les marchés négociés excédant 1 million de dirhams hors taxes, font obligatoirement l'objet d'un audit interne ou externe.

Cet audit vise notamment à :

- S'assurer du respect des principes fondamentaux de la commande publique, notamment la liberté d'accès, l'égalité de traitement des concurrents, la garantie de leurs droits et la transparence des choix de la Banque ;
- Vérifier la conformité des opérations de passation et d'exécution des marchés à la réglementation en vigueur, jusqu'à la réception définitive des prestations et leur règlement ;
- Identifier les éventuels axes d'amélioration et formuler les recommandations nécessaires à une meilleure maîtrise des risques.

Travaux réalisés au titre de l'exercice 2025

Au titre de l'exercice 2025, une mission d'audit couvrant 38 marchés a été confiée à un cabinet externe spécialisé, sélectionné à l'issue d'un appel d'offres ouvert. Le périmètre audité comprend 29 marchés de fournitures, 5 marchés de travaux et 4 marchés de services.

Les travaux ont consisté en l'examen des dossiers afférents aux marchés concernés, complété par des visites sur site et des entretiens avec les entités concernées, en vue d'apprécier les conditions de réalisation et d'exécution des prestations.

Principaux enseignements de l'audit

Les conclusions de l'audit font ressortir un alignement global des pratiques de la Banque avec les dispositions réglementaires encadrant la passation, l'exécution et le règlement des marchés.

Des axes d'amélioration ont toutefois été identifiés. Ils concernent principalement le renforcement des dispositifs de contrôle et de la traçabilité documentaire, l'amélioration du suivi de l'exécution des marchés ainsi que la complétude et la mise à jour de leurs dossiers administratifs, financiers et techniques.

Suivi des recommandations

Les recommandations formulées à l'issue de la mission ont été déclinées en un plan d'action précisant les mesures à mettre en œuvre et les échéances correspondantes.

La mise en œuvre de ce plan fait l'objet d'un suivi régulier par les entités concernées, afin d'assurer le traitement des axes d'amélioration identifiés et de renforcer le dispositif de maîtrise du processus de gestion des marchés.